

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 88 (1943)
Heft: 1

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue de la presse

Nous lisons dans le numéro de novembre 1942 de la « *Revista Militar portugaise* », un article du Major Jorge H. Nunes da Silva, intitulé : *La Défense anti-chars*. Cet exposé détermine l'emploi des engins anti-blindés actuels, dans le cadre de la Division, dont le Cdt met sur pied un plan d'ensemble afin d'utiliser les moyens mis à sa disposition. Certaines données sont à la base de ce plan : 1. Déterminer par une rapide reconnaissance les secteurs favorables à l'action des chars et ceux où, au contraire, la défense serait supérieure. Définir l'ordre d'urgence des travaux défensifs à accomplir dans les deux zones. Créer l'idée de manœuvre devant pré-sider à l'ensemble de la défense. 2. Organisation d'une couverture dont la mission est la surveillance et la transmission au P.C. général des actions adverses. 3. Déterminer et répartir les armes anti-chars de la division. 4. Fixer le dispositif des mines, obstacles, etc., et 5. Fixer le plan d'action en cas d'attaque des blindés.

* * *

Les armes spéciales sont distribuées aux différentes unités d'infanterie en vue de la lutte anti-chars qui exige d'elles certaines caractéristiques parfois contradictoires. La vitesse initiale de 800 m/sec. au moins des projectiles anti-chars doit leur permettre de perforer un blindage de 30 à 70 mm., à environ 800 m. de distance. Ces canons doivent toutefois rester très maniables, avoir un calibre d'environ 40 à 50 mm. et ne pas excéder 500 kg., permettant ainsi la traction hippomobile ou mécanique ou même le transport à bras pour de très courts trajets.

Les chars modernes étant très rapides et se déplaçant par groupes, la cadence de tir doit être d'au moins 20 à 25 coups/min., soit très serrée. La construction de mitrailleuses de ce calibre n'est pas réalisable, ce qui oblige à adopter le type du canon semi-automatique, à trajectoire très tendue, de haute précision et de mise en batterie et pointage faciles. Le mieux serait d'avoir un champ de tir de 360 degrés, ce qui constitue un problème fort complexe et encore à résoudre. La munition de puissance perforatrice élevée doit anéantir l'intérieur des chars. En résumé, une efficacité maximum en un volume minimum.

Dotation des unités en armes spéciales.

Les chars agissent généralement en masse et par surprise. Ils sont l'auxiliaire indispensable de l'infanterie pour rompre le front, atteindre les objectifs et exploiter à fond les avantages acquis. Ils agissent avec autonomie et audace, attaquant l'artillerie, les P.C., etc., mais suivant le même principe qui anime l'infanterie, soit en combinant le feu et le mouvement.

Une attaque de ce genre comporte un effectif de 30 à 60 chars par km. de front et s'exécute en deux vagues. La première, de 10 à 20 chars, précédant d'environ 1500 m. la seconde, doit vaincre la résistance, éliminer les moyens anti-chars ; la deuxième, formée de groupes mêlés de chars et d'infanterie, précède à son tour l'infanterie d'assaut par laquelle elle est appuyée grâce au feu des armes automatiques.

Les armes anti-chars peuvent tirer en moyenne 40 à 60 obus pendant le temps nécessaire à franchir la distance d'approche, avec un succès de 20 %. Chaque canon pourra atteindre 8 à 12 chars ; mais un char peut être atteint par le tir de plusieurs canons et si l'on tient compte qu'une partie de ces derniers auront été détruits par la préparation d'artillerie, on peut estimer que chaque canon indemne atteindra 4 à 6 chars. Il faudra donc 5 à 15 canons pour un front d'un km., disposés

en profondeur sur 1000 à 1500 mètres. Un régiment d'infanterie comptera 15 à 45 armes anti-chars.

La configuration du terrain dictera la distribution à opérer sur place. La division dispose d'une importante réserve destinée à renforcer les points faibles soit en nombre, soit en profondeur ou qui pourra encore être utilisée comme réserve mobile. Ceci donne environ le chiffre de 72 canons anti-chars par division. La dotation portugaise représente une densité de ces éléments encore trop peu élevée dans la division, ce qui ne rend pas la contre-attaque très facile. Il est désirable que le bataillon soit pourvu d'armes anti-chars de façon à pouvoir offrir à l'infanterie tous ses moyens d'action. 12 pièces par régiment, et un minimum de 12 autres pièces à la division représenteraient déjà un effectif optimum. La dotation des troupes allemandes encore supérieure, serait cependant préférable.

Selon le terrain qui reste déterminant pour la répartition, celle-ci se fera conformément à l'« Idée de manœuvre » pré-établie. Une barrière de mines peut être établie en 8 heures par 40 hommes. Cette organisation défensive est complétée par un système d'alarme permanent dont les moyens sont la signalisation acoustique ou lumineuse exécutée par des spécialistes.

* * *

Le dispositif de contre-attaque est identique quant à la disposition des pièces en profondeur. Dans ce cas, les objectifs de l'infanterie sont déterminés avec soin et la synchronisation du feu et des mouvements mise au point. La réserve mobile interviendra selon les nécessités. Ici encore la liaison entre le rideau de vigie, le P.C., les unités d'infanterie, les postes anti-chars et la réserve mobile, doit être établie avec sûreté et le plus possible de façon à être couverte. Dans la phase de la contre-attaque, les pièces anti-chars donnent leur appui de feu à l'infanterie en éliminant les chars s'opposant à la progression.

Ce dispositif en escalier permet d'arrêter les chars ayant réussi à franchir le premier échelon, par un second, mobile celui-ci, couvrant l'artillerie, le P.C., etc. Puis, des barrages de flancs spéciaux (armes divisionnaires), complètent ce système. S'appuyant mutuellement et décrochant selon le plan prévu, ces échelons reprennent le feu rapidement, suivant les fluctuations de l'action. Ces mouvements se font au moyen d'autos ou side-cars (employés aussi pour la liaison et les reconnaissances), qui servent également à établir les barrages de mines.

Les emplacements d'attente sont choisis en tenant compte des temps nécessaires aux déplacements probables. Sitôt l'alarme donnée, le système se déclenche. Le premier échelon défensif recevant le choc donne la possibilité de développer l'organisation prévue, avec une marge de temps suffisante. Le terrain exploité au maximum, on fractionne les groupes en déplacements, ceci aussi bien dans la défense véritable que dans la contre-attaque. Celle-ci devient alors une progression par épaulement. Les blindés dont on pourrait disposer à cette occasion seront également très utiles.

Si la ligne de feu opposée à la contre-attaque est par trop continue, le dispositif redevient purement défensif sans grandes modifications, d'où avantage de la simplicité d'exécution.

Il résulte qu'il incombe essentiellement à l'infanterie de stopper et de neutraliser les blindés. Elle doit de plus empêcher par ses propres moyens l'infanterie adverse d'explorer le système adopté et de concentrer son feu sur lui, de façon même à l'obliger à s'abriter et éventuellement à perdre contact avec les chars. L'infanterie, dans la défense, doit aussi faire face aux blindés avec ses armes automatiques, en cherchant à les atteindre dans les fentes de direction, quitte à reporter immédiatement ce feu sur les groupes d'infanterie d'assaut adverse qui reprendraient leur avance.

Les autres armes telles que l'artillerie qui concentre son tir de plein fouet sur les groupes blindés attaquants, avec ses

batteries avancées, le génie assurant l'exécution des travaux techniques de mise en état du dispositif, l'aviation attaquant aussi les blindés à la bombe, collaborent toutes étroitement au succès de l'entreprise du chef. Pour cette dernière arme, dont les tâches sont multiples, de grande importance est la découverte des chars et la vérification de leur disposition, mission dans laquelle elle précise le tir de l'artillerie.

Trad. R. STOUDMANN.
